

MOT DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION
NATIONALE DE TRANSPARENCE ET DE
RESPONSABILITE DANS LA GESTION DES FINANCES
PUBLIQUES (REPUBLIQUE DU CONGO) AUX ASSISES
DE LA SEMAINE DE LA JEUNESSE CONTRE LA
CORRUPTION », BAMAKO, DU 19 AU 26 FEVRIER
2024.

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

*Madame la Présidente de la communauté de pratique en
matière de lutte contre la corruption,*

Monsieur le vérificateur général adjoint,

Monsieur l'ambassadeur du Canada au Mali,

Monsieur le gouverneur de Bamako et maire de la Commune

*Monsieur le président de la Cellule Nationale de Traitement
des Informations Financières,*

*Monsieur le président de l'Office Central de Lutte contre
l'Enrichissement Illicite (OCLEI),*

Madame la présidente de la Fédération nationale des collectivités d'organisations féminines du Mali (FENACOF),

Distingués invités en vos rangs, grades et qualité, toute préséance respectée,

Mesdames et messieurs,

L'événement qui nous réunit ce jour revêt une importance capitale pour les pouvoirs publics de notre pays, la République du Congo, au premier rang desquels son excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, qui a décrété l'année 2024 « Année de la jeunesse ».

On ne le dira jamais assez. La corruption est un frein au développement et, en conséquence à l'épanouissement de la jeunesse.

Pour mieux cerner la relation entre la corruption et la jeunesse, nous pouvons emprunter à notre icône, Nelson Mandela, la phrase suivante : « ...tout ce qui se fait pour nous sans nous est forcément contre nous », fin de citation.

Autrement dit, rien ne doit se faire pour la jeunesse sans la participation des jeunes eux-mêmes.

Nous saluons donc l'initiative des organisateurs des présentes assises d'associer à la réflexion les principaux concernés, à savoir les jeunes maliens eux-mêmes.

Il nous semble évident que la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des finances publiques sont aussi des leviers de développement de la jeunesse.

Dans le cas de la République du Congo, et pour internaliser la directive N°06/11-UEAC-190-CM-22 7 relative au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques adoptée en Conseil des ministres par les pays membres de la CEMAC le 19 décembre 2011, il a été créé par Loi n° 18-2019 du 24 mai 2019 une Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR).

Aux termes de cette loi, la CNTR, que nous représentons ici, a pour missions de :

- veiller à la stricte application du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- recueillir et diffuser les meilleures pratiques en matière de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- requérir toute expertise pour la validation des informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques ;
- entreprendre des études, des analyses et des diagnostics sur la gestion des finances publiques ;
- diligenter toute enquête en cas de violation de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques ».

Sans m'appesantir là-dessus outre mesure, et sans autre forme de transition, nous voudrions vous rappeler que la Convention des Nations Unies contre la corruption fait de notre commission en son article 6 intitulé « Organe ou organes de prévention de la corruption », un organe de lutte contre la corruption : « : « 1. Chaque État Partie fait en

sorte, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, qu'existent un ou plusieurs organes, selon qu'il convient, chargés de prévenir la corruption par des moyens tels que : (...), un organe de lutte contre la corruption chargé « de promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics ».

Le Haut-commissariat des **Nations-Unies** aux droits de l'homme (**HCDH**) confirme le passage obligé de la reddition des comptes et la transparence dans la prévention et la lutte contre la corruption dans un document intitulé : « À propos de la bonne gouvernance ».

Monsieur **KOFI ANNAN**, ancien secrétaire général de l'ONU et lauréat du prix Nobel de la paix, disait « si la corruption est une maladie, la transparence est un élément essentiel de son traitement ».

C'est à ce titre que mon institution participe activement aux différents évènements internationaux et conférences internationales de lutte contre la corruption.

La prévention et la lutte contre la corruption sont une affaire collective, de toutes les couches sociales. Les États, les responsables gouvernementaux, les parlementaires, les fonctionnaires, les responsables de l'application des lois, les représentants des médias, le secteur privé, la société civile, les universités, le public, les femmes et les jeunes sont tous concernés par la prévention et la lutte contre la corruption.

Beaucoup de pays et d'institutions internationales, la République du Mali, le PNUD, Transparency International et Bureau Indépendant Anti-Corruption de la République de Madagascar (BIANCO), et autres, ont aussi compris que les jeunes doivent être impliqués dans la lutte contre la corruption.

La République du Mali, par le truchement de la communauté de pratique en matière de lutte contre la corruption, a fait instituer la semaine de la jeunesse contre la corruption, et la coordonne à Bamako et en région, depuis sept ans.

Notre commission est particulièrement fière de prendre part à cette 8^{ème} édition de la « Semaine de la jeunesse contre la corruption » dont le thème est « 20 ans de la

Convention des Nations unies contre la corruption : unissons le monde contre la corruption »

La semaine de la jeunesse contre la corruption est une initiative qui vise à sensibiliser les jeunes à la corruption et à les encourager à s'engager dans la lutte contre ce fléau. Cette semaine vise à contribuer activement à la valorisation des principes d'intégrité et à la promotion des actions de lutte contre la corruption initiée par les autorités.

La Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques s'est aperçue que la jeunesse est un acteur important, indispensable, incontournable dans la mise en œuvre de ses objectifs.

La Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques prend l'engagement de soutenir et d'accompagner toutes les initiatives qui seront prises dans le sens de la consolidation de cette démarche.

Il a certes été, à l'occasion de l'adoption de la charte africaine de la jeunesse par la décision du Conseil exécutif du Sommet de Banjul de 2006, proclamé et institué le 1^{er} novembre comme journée de la jeunesse africaine. C'est une journée réservée chaque année pour promouvoir la

reconnaissance accrue de la jeunesse en tant qu'agents clés du changement social, de la croissance économique et du développement durable dans tous les secteurs de la société africaine.

L'institutionnalisation de cette journée africaine de la jeunesse est à saluer, à applaudir. On y aborde des questions de la créativité des jeunes vers le renouveau politique, social et économique. Cette initiative peut être complétée par un mécanisme d'approfondissement du rôle de la jeunesse dans la prévention et la lutte contre la corruption.

Monsieur le ministre

Distingue invités,

Permettez-moi d'emprunter à André BRETON ce qui suit : « la destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent... L'œil existe en état sauvage... » Cette pensée interpelle aussi bien les parents que les enfants. Aux parents de comprendre qu'ils sont le miroir d'exemplarité pour leurs enfants : « changeons nos mentalités pour changer celles de la jeunesse. A travers l'instruction civique, la morale, le respect du bien public et du bien d'autrui, la valeur humaine, la jeunesse s'éloignera de ce fléau.

Je vous remercie !

Alphonse OKO,

Rapporteur-trésorier de la CNTR (Congo)